Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251106-2025_DELIB_120B-DE

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 6 novembre 2025

Date de convocation : 28 octobre 2025
Date d'affichage : 07 novembre 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 15
Absents	: 3
Votants	: 15
Quorum	: oui
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Opération sous mandat de rénovation énergétique pour Pont-Noyelle

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER Francis HOUSSÉ, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Bruno ÉTÉVÉ, Dominique CAMUS, Didier FRANCOIS.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Daniel CAVÉ, Nicolas PLÉ.

M. Gérard LEFEBVRE, a été nommé secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Bureau étant constatée, la séance a été ouverte et le Bureau peut délibérer valablement.

Le Bureau prend connaissance du projet de la commune de Pont-Noyelle. Cette dernière sollicite TE80 pour porter la maîtrise d'ouvrage de son projet de rénovation énergétique de sa mairie et son école.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;
Vu la convention d'opération sous mandat n°2025-0127-REN entre TE80 et la commune de Pont-Noyelle ;

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20251106-2025_DELIB_120B-DE

…/…

Considérant l'importance de la rénovation énergétique pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ;
Considérant l'intérêt général de soutenir les initiatives locales en matière de transition énergétique ;
Considérant que le Président de Territoire d'Energie Somme est habilité à signer la convention correspondante et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ce type de projets.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention entre TE80 et la commune de Pont-Noyelle annexée à la présente délibération ;
- De charger le président de TE80, de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Gérard LEFEBVRE

Territoire d'Energie Somme
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Franck BEAUVARLET

Annexe : Convention avec la commune de Pont-Noyelle